

**COLLECTIF ACADEMIQUE
SNUIPP-SNES-SNEP**
Académie de Nantes

PEGC



8 place de la gare de l'Etat
44 276 Nantes cedex 2

n° 51 novembre 2014

FSU



Sommaire :

P 1 : Edito
P 2 , 3 , 4 : Elections

Permanences :

Maison des syndicats à **Nantes** :
PEGC et retraite : Mercredi 10h 12h
02 40 35 96 70
Michel Marois :
09 50 45 29 75 et 06 76 50 23 45
Jeudi Bourse du travail **Angers** :
02 41 25 36 40



**Elections professionnelles 2014
du 27 novembre au 4 décembre :**
JE VOTE
**pour une vraie défense du
service public d'éducation**

**PEGC,
je vote 3 fois :**

**À LA CAPA
DES PEGC**

je clique



AU CTA

je clique



AU CTM

je clique



cliquez votez

DÉTERMINÉS ET PRÉSENTS À VOS CÔTÉS

Lors du scrutin du 27 novembre au 4 décembre prochains, les PEGC sont appelés à élire leurs représentants en CAPA pour quatre ans. Traditionnellement, leur attachement au paritarisme et à ce qu'il représente en terme de droit se traduit par une participation plus importante que dans les autres corps.

Majoritaires lors des précédents scrutins, parce que vous leur avez fait confiance, les élus SNUipp, SNES, SNEP en C.A.P.A, poursuivront leur investissement militant au service de tous les PEGC. Ils auront le souci d'exiger des règles équitables en matière de gestion des personnels, d'améliorer les progressions de carrières et de protéger les collègues en situation de fragilité.

Les syndicats de la F.S.U. défendent une conception exigeante de l'École publique. A l'écoute des personnels, ils continueront à être une force de propositions pour la réussite de tous les élèves, pour l'amélioration des conditions de travail, l'aménagement des fins de carrière, l'accès pour tous les PEGC aux indices terminaux de la classe exceptionnelle.

Dans l'académie de Nantes, nous ne sommes plus que 80 PEGC. Syndicats de la FSU, le SNUipp, le SNES et le SNEP sollicitent plus que jamais votre confiance lors du scrutin de la CAPA. Ils vous appellent à ne pas disperser vos suffrages en votant également pour les listes FSU des comités techniques ministériels et académiques (CTM et CTA).

Adressons un message fort à notre gouvernement : avec la FSU et ses syndicats défendons le service public d'éducation !

*Les candidat(e)s SNUipp, SNES, SNEP à la CAPA
des PEGC de Nantes*

PEGC : La FSU et ses syndicats toujours à vos côtés

Depuis 44 ans, le SNI-PEGC d'abord, puis le SNUipp-FSU ont œuvré pour l'amélioration du statut des PEGC.

1969: les PEGC ont un statut de cadre A avec un horaire hebdomadaire de 21 h (contre 23 auparavant)

1990: l'horaire hebdomadaire passe à 18 h (comme les certifiés)

1989: création de la Hors-Classe

1993: création de la classe exceptionnelle

Depuis cette date, les élus SNUipp-FSU ne cessent de mener des luttes auprès du Ministère, pour l'augmentation des ratios de promotions, la suppression de la classe normale et de la hors-classe qui permettrait une assimilation aux retraités.

Dans toutes les instances où ils siègent (entre autres) :

- ♦ Comité Technique Ministériel, Académique, Départemental (CTM, CTA, CTSD)
- ♦ Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail Ministériel, Académique, Départemental (CHSCTM, CHSCTA, CHSCTD)
- ♦ Commissions d'action sociale académique et départementale (CDAS, CAAS)

les représentants des personnels SNUipp-SNES-SNEP/FSU se mobilisent pour la défense des enseignants, de leurs conditions de travail et pour l'ambition du service public.



Le SNUipp-FSU de Nantes toujours à vos côtés



Pendant 3 ans, le SNUipp, le SNES, le SNEP et ses élus en CAPA ont œuvré pour...

Informier

- ⇒ Sur la carrière des PEGC, les réformes en cours, les spécificités du collège, le métier.
- ⇒ Par des publications régulières, **spéciales PEGC**
 - **4 bulletins** nationaux par an « les PEGC, le collège » voir sur <http://www.snuipp.fr/Publications-Les-Pegc-le-College>
 - **4 publications** académiques régulières voir sur <http://72.snuipp.fr/spip.php?article2676>
 - Des compte-rendus de **CAPA**
 - Des **mails réguliers** aux syndiqués
- ⇒ Par des réponses très rapides à toutes vos questions personnelles notamment sur la **RETRAITE**

Revendiquer proposer

- **Promotions** : Déclaration pour demander un ratio de 100% pour le passage à la Classe Exceptionnelle.
A cette rentrée, 93,2 % des collègues sont à la C.E avec un temps d'attente dans la HC qui a considérablement diminué puisque les collègues y accèdent dès la HC5 alors qu'il fallait attendre 4 à 5 ans dans la HC6 il y a quelques années.
Reste l'accès à l'indice terminal atteint par seulement 1,3 % des PEGC en activité en 2013

- **Mutations** : Demande du respect du droit à mutation, restreint aujourd'hui par la diminution du nombre de PEGC malgré un nombre important de postes libérés.
- **Postes adaptés** : Le nombre de supports est insuffisant et doit être augmenté de manière conséquente au regard du report de 2 ans de l'âge de départ à la retraite et de la suppression des aménagements de fin de carrière de type CPA et de CFA.

Réunir et consulter la profession grâce à l'interaction offerte par les mails et lors des conseils académiques et nationaux qui réunissent vos élus et quelques collègues souhaitant s'investir.

Rassembler et mobiliser à l'occasion des actions nationales et/ou académiques pour la défense du service public d'éducation et de la Fonction Publique, pour dénoncer les réformes inopérantes et sources de dégradation des conditions de travail, pour le maintien du statut et pour défendre un pouvoir d'achat largement en baisse depuis plusieurs années.

Participer à l'action nationale du SNUipp

Reçu en audience au cabinet ministériel, pour rappeler notre exigence du « respect de la parole de l'Etat » quant à l'engagement pris en 1993 et à ce jour non tenu, d'ouvrir aux PEGC des perspectives de carrière réellement identiques à celles des certifiés.

Siéger dans les CT pour intervenir notamment sur les moyens attribués aux collèges (DHG) et lors de la réunion sur les ouvertures/fermetures de postes.

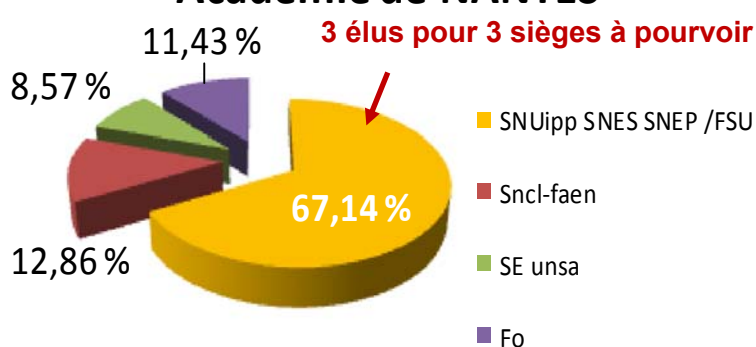
En 2011 dans l'académie de Nantes, avec 67,14 % des suffrages et 3 sièges obtenus sur 3 à pourvoir, il nous est permis de penser que nous répondions à l'attente d'une majorité de nos collègues.

En 2014 nous ne sommes plus que 80 électeurs inscrits et il n'y a que 2 sièges à pourvoir :

- ♦ **Renouvelez nous massivement votre confiance**

Résultats scrutin octobre 2011

Académie de NANTES

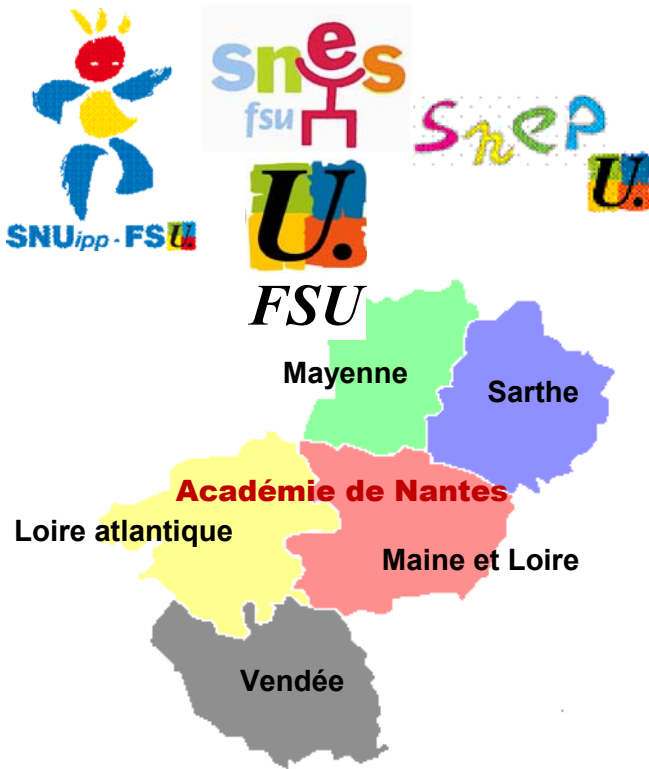


CAPA :

Votez et faites voter pour la liste présentée par le SNUipp, le SNES, le SNEP / FSU



LISTE PRÉSENTÉE PAR



POUR POUVOIR VOTER :

Espace électeur :

- ⇒ Pour voter, vous devez accéder à votre espace électeur : <https://vote2014.education.gouv.fr>
- ⇒ Créer votre mot de passe
- ⇒ Consulter votre profil, les scrutins auxquels vous êtes appelé(e) à participer, la liste des candidats et la profession de foi de chaque organisation syndicale présente pour chaque scrutin.

Pour vous aider :

<http://www.fsu.fr/A-partir-du-22-septembre-creer-son.html>

Notice de vote :

- ⇒ Remise par votre chef d'établissement
- ⇒ Elle contient des informations sur les élections
- ⇒ Votre identifiant électeur

Identifiant électeur :

- ⇒ Si vous n'avez pas reçu ou si vous avez égaré votre identifiant électeur, dans l'espace électeur cliquer sur :
- ⇒ Obtenir mon identifiant
(jusqu'au 4 décembre 17h)
- ⇒ Demander un nouvel identifiant électeur
(jusqu'au 26 novembre 9h)

Pour vous aider :

<http://www.fsu.fr/A-partir-du-4-novembre-recuperer.html>

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Liste présentée par



SNUipp – Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et Pige,
SNEP – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public,
SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,
syndicats de la FSU – Fédération Syndicale Unitaire
2 titulaires, 2 suppléants

1 M	MAROIS Michel	Section XIII	Collège République	CHOLET	(49)
2 M	MACE Patrice	Section III	Collège C. Claudel	LE LOUROUX BECONNAIS	(49)
3 Mme	DURAND Marie Claude	Section II Italien	Collège E. Renan	SAINT HERBLAIN	(44)
4 Mme	LAUNAY Patricia	Section XIII	Collège J. Monnet	ANGERS	(49)

LE VOTE :

27 novembre au 4 décembre

- ⇒ Se connecter sur le site ministériel : www.education.gouv.fr/electionspro2014
- ⇒ Cliquer sur je vote
- ⇒ Saisir son identifiant électeur et son mot de passe électeur que l'on a soit même créé.
- ⇒ Participer aux scrutins qui nous sont ouverts.

Les PEGC participent à trois votes :

- ♦ CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique
- ♦ CTA : Comité Technique Académique
- ♦ CTM : Comité Technique Ministériel

